



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés.
a
Moni
bel



Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le **28.11.2024**
~~Le Greffier~~ Greffe

N° d'entreprise : **0801 277 903**

Nom

(en entier) : **ONCOVIE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Rue de l' Etang, Rossignol 147 C, 6730 Tintigny**

Objet de l'acte : Transfert du siège social

DÉCLARATION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Conformément à la procédure de décision par écrit organisée par l'article 5:82 du Code des Sociétés et Associations, l'actionnaire unique prend la ou les décisions reprises ci-dessous.

Ces décisions mentionnent, in fine, le nom et l'adresse de l'actionnaire qui les approuve ainsi que le nombre d'actions qu'il détient à la date à laquelle le présent document est signé.

Par la signature du présent document, l'actionnaire unique déclare qu'il :

-marque son accord avec l'application de la procédure de décision par écrit ;

-marque son accord avec l'ordre du jour ;

-approuve la décision reprise ci-dessous, laquelle est considérée comme étant adoptée au siège social de la société. Cette décision a la même valeur juridique que toutes décisions adoptées lors d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire des actionnaires.

Le présent document est signé en un seul exemplaire original pour être conservé dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

ORDRE DU JOUR

1. Transfert du siège social

2. Divers

DÉCISION

1. L'Actionnaire-administrateur unique décide de transférer l'adresse du siège social à daté du 1er Novembre 2024, à la Rue de Montigny 154, 6000 Charleroi.

2. L'assemblée mandate la SRL FIMAT & Co (représentée par Monsieur MATHIEU François-Christophe) aux fins d'accomplir les formalités administratives liées aux présentes décisions.

LISTE DES ACTIONNAIRES

EL DEMERY Mounira propriétaire de 60 actions sur les 60 actions représentant l'intégralité du capital social de la société.

(s) EL DEMERY Mounira, administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).